

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC -- LABARDE -LAMARQUE -- LUDON- MACAU -- MARGAUX -- LE PIAN-MEDOC -- SOUSSANS

L'an deux mille DOUZE, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Serge FOURTON

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 mars 2012

Etaient présents :

- ARCINS: Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, fabienne OUVRARD
- CUSSAC: Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
- LABARDE: Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
- LAMARQUE: Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Benoit SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUSE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX: Jacqueline DOTTAIN, Guy MOREAU, Serge FOURTON
- LE PIAN-MEDOC: Didier MAU, Annie BEZAC, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON Absent, excusé : Ludovic LALANDE

Concerne: 2012-29.03-23 AP/CP Quai de Transfert - AP/CP 2012-01 - Adoption

Par délibération en date 6 octobre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de construction d'un nouveau quai de transfert.

Considérant la nécessité d'engager juridiquement et financièrement la collectivité en vue de la réalisation de l'opération pré citée pour un coût global prévisionnel de 1 525 000 € TTC et sur des échéances pluriannuelles courant sur les exercices 2012 à 2013 ;

Vu la délibération précédente du Conseil Communautaire relative à l'adoption de la procédure de gestion pluriannuelle des crédits d'investissement en Autorisations de Programme et Crédits de Paiements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre en œuvre la procédure d'AP/CP pour le projet de construction d'un nouveau quai de transfert
- Décide de créer pour ce projet, l'Autorisation de Programme n° AP2012/01 dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau joint en annexe, cidessous. Ce dernier fait partie intégrante de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Certifié exécutoire : Reçu en Sous-Préfecture le Publié ou notifié le

Pour copie conforme Arsac, le 2 avril 2012



ANNEXE à la délibération 2012 29-03-23 relative à l'Autorisation de Programme pour la construction d'un nouveau quai de transfert

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU QUAI DE TRANSFERT								
Autorisation de Programme N°AP201201	Crédits inscrits sur exercices antérieurs (1)	i de la completa de		Financement prévisionnel				
		2012	2013	Nature	Montant			
1 525 000	0	1 000 000	525 000	Autofinancement	212 590			
				Subventions	280 000			
				FCTVA (3)	232 410			
				Emprunt (2)	800 000			

Montants exprimés en euros toutes taxes comprises

⁽¹⁾ Pour mémoire

⁽²⁾ La part de l'emprunt est le résultat d'une proratisation entre l'endettement total, le montant d'investissement et le coût du projet, prévus sur la période

⁽³⁾ La part de FCTVA mentionnée est le potentiel de dotation que le projet est susceptible de générer à législation actuelle

40	le à ci	isser						
	2012-290	3-23						
*	Ža			4				
Еп эгервгелоп — Poor si		gneture	Préc à transmettre	än attente retour Préfecture	र अधि (चपुरा र	ülessé		
hiferen Cationes	CFAST.	ASCL	<u> 2_2012-04-06116-</u> .	54-J5.09 (NH5048)	3550)			
wenniant unique de l'acta :		033-243301447-20120329-01.2012-2933-23-DE (<u>Voir Faccuse de 740eption</u> <u>associé</u>)						
Osyac da Papia (Alise an placa APACP pour réalisation qual de transfert						
Jale de décision		29/03/2012				Certifié Conforme		
Neture de l'acte :		Dáibéragon						
Mattère de l'acte (7. Finances locares 7.10. Olvers						
	ácie:	oads 2.	5 AP CP Qual de trans	5/6 <i>d</i> . PDF				
Preparé			Le 06/04/12 a 1605\$	Fer <u>e</u>	ERIER Jesu-Marc			
Transmis Accusé de réception	i i		Le 06/04/12 è 16:54 Le 06/64/12 è 17:06	Par <u>P</u>	ENER Jean-Marc			